

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 15 mars 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège, YOUST Johnny, PAVONE Sylvie, PAILLET Jacques, JORGE Antoine, CHABAULT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, SCOARNEC Sylvie, BARON Samuel, VANNIER Sylvain.

ETAIENT ABSENTS : MME ALONSO-GONZALES Catherine (excusée) qui avait donné POUVOIR à MME SCOARNEC Sylvie, MME PINAUT Jeanine, MR ARGO Emmanuel.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 a été approuvé par 13 voix POUR,

Monsieur Jacques PAILLET a été désigné comme secrétaire de séance.

DB 01032022 – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAI

Monsieur Le Maire explique qu'en date du 12 octobre 2021, le Syndicat du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a décidé de la modification des statuts et plus précisément la modification de l'article 5 « la représentativité du département », modifiant le nombre de représentants du département de Loir-et-Cher au sein du comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par voix 13 POUR, voix 0 voix CONTRE**, décide :

- D'approuver la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, relative au nombre de représentants du Département du Loir-et-Cher au sein du comité syndical.

DB 02032022 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 01/07/2022

Monsieur Le Maire, propose à l'ensemble du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques à la date du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix POUR, voix 0 CONTRE**, décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour le service technique de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

DB 03032022 – OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A COMPTER DU 1^{er} MAI 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent responsable des services techniques souhaite prendre sa retraite à la fin de l'année 2022.

Afin d'organiser son départ et son remplacement, il convient d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix POUR, voix 0 CONTRE**, décide :

- De créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour le service technique de la commune à compter du 1^{er} mai 2022.

DB 04032022 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite nommer par avancement de grade, un agent positionné sur l'école. Cet agent est actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, et peut être promu au grade ci-dessus.

Monsieur Le Maire demande donc à l'ensemble des membres du conseil, de créer ce poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13 voix POUR, 0 voix CONTRE**, décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2022.
- Ce poste sera pourvu par avancement de grade,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches concernant cette promotion.

DB 05032022B – ATTRIBUTION DU MARCHÉ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE FIOUL ECOLE J. PREVERT PAR UN ENSEMBLE A CASCADE GRANULES DE BOIS AVEC SILO ET MODIFICATION D'UN DOUBLE GARAGE

Monsieur Le Maire indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publiée dans la Nouvelle République en date du 23/02/2022. Les plis ont été remis par voie dématérialisée le 18/03/2022.

Après analyse des offres et avis des membres de la Commission d'appel d'offres en date du 21/03/2022, les offres mieux disantes sont les suivantes :

Lot n° 1 – Remplacement de la chaudière fioul par un ensemble cascade à granulés de bois avec silo – ETS BARDET : 142 607.87 € TTC

Lot n° 2 - Plâtrerie, Maçonnerie, Faux plafond – BRIAULT CONSTRUCTION : 15 448.07 € TTC

Lot n° 3 – Porte sectionnelle du garage et porte coupe-feu – ETS BOURDON (Art et Fenêtres) : 7 668.79 € TTC

Lot n° 4 – Electricité – SOGECLIMA : 4 185.60 € TTC

Lot n° 5 – Dégazage et découpe de 2 cuves à fioul – SOA : 4 268.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **13 voix POUR, 0 voix CONTRE**, d'attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 – Remplacement de la chaudière fioul par un ensemble cascade à granulés de bois avec silo

ETS BARDET : 142 607.87 € TTC

Lot n° 2 - Plâtrerie, Maçonnerie, Faux plafond

BRIAULT CONSTRUCTION : 15 448.07 € TTC

Lot n° 3 – Porte sectionnelle du garage et porte coupe-feu

Ets BOURDON : 7 668.79 € TTC

Lot n° 4 – Electricité

SOGECLIMA : 4 185.60 € TTC

Lot n° 5 – Dégazage et découpe de 2 cuves à fioul

SOA : 4 268.04 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces concernant le marché.

DB 06032022 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Le Maire rappelle le rôle de l'élu référent sécurité routière qui a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Johnny Youst est proposé pour effectuer cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **13 voix POUR, 0 voix CONTRE**, décide :

- De désigner Monsieur Youst Johnny comme élu référent sécurité routière.

DB 07032022 – PRET ACQUISITION BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits de 100 000 € inscrits au BP 2021 pour l'acquisition du cabinet 95 rue Nationale et la distillerie ont été reportés en RAR, une consultation a été lancée auprès des banques.

Trois propositions ont été remises :

CRCA – Echéance constante sur 10 ans – taux fixe de 1.32 % - commission : 100 € - Annuité : 10 740.28 €

CAISSE D'EPARGNE – Progressif échéance constante sur 10 ans – taux fixe 1.31 % - frais dossier : 100 € - Annuité : 10 685.64 €

CREDIT MUTUEL – Echéance constante sur 10 ans – taux fixe 0.85 % - Frais dossier 150 € - Annuité : 10 441.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **13 voix POUR, 0 voix CONTRE**, décide :

- De retenir la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 10 ans

Périodicité : trimestriel

Taux fixe : 0.85 %

Echéance : 2 610.41 € - Annuités 10 441.64 €

Frais d'étude et d'enregistrement : 150 €

- Charge Monsieur Le Maire de signer le contrat de prêt à intervenir.

DB 08032022 – MAISON LEVAVASSEUR – SITE ARCHEOLOGIQUE DES MASELLES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la maison qui a été léguée en 2004 à la Commune pour « dans la mesure du possible être transformée en musée, et qu'il y soit installé une plaque sur laquelle sera indiquée « Legs de Gilberte LEVAVASSEUR ».

Cette bâtisse devient vétuste et humide. La verrière est aujourd'hui utilisée pour la billetterie du site archéologique pendant la période estivale et l'association des Amis du Musée.

Seul cette partie verrière du bâtiment peut être utilisée.

Le bâtiment n'étant pas classé ERP, le reste de la bâtisse aura vocation à servir de bâtiment de stockage à compter du 1^{er} janvier 2023 et dans l'attente de son devenir concernant le projet Musée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

- De conserver l'installation de la billetterie dans la verrière,
- D'utiliser le reste du bâtiment dans l'attente du projet musée pour un bâtiment de stockage.

DB 09032022 – PROCEDURE ALIENATION OU ECHANGE DE CHEMINS RURAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que plusieurs demandes ont été faites concernant l'acquisition de chemins ruraux à l'abandon, ou entretenu par un tiers. Les bases réglementaires fixant la procédure sont régies par le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) et le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) – (fiche de procédure en annexe).

L'échange d'un chemin rural n'est pas possible. La modification de l'emprise d'un chemin rural s'applique dans les mêmes conditions qu'une aliénation (suppression, création)

La cession de chemins ruraux identifiés est conditionnée à une procédure bien spécifique, identifiée :

- 1- Le chemin ou le tronçon de chemin n'est plus affecté à l'usage public ;
- 2- Une enquête publique doit être réalisée préalablement à l'aliénation ;
- 3- Avant de finaliser la vente, la commune doit purger le droit des tiers, propriétaires riverains de la parcelle concernée ;
- 4- Bornage (devis)
- 5- Délibération du Conseil Municipal fixant le prix de la vente

Monsieur Le Maire demande donc à l'ensemble du Conseil Municipal de se positionner sur ces demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est d'accord sur le fond dès lors que la demande est motivée par le futur acquéreur,
- Sur la forme, cette aliénation devra suivre la procédure ci-dessus énoncée (bases réglementaires du CRPM et CRPA)
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches citées ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES :

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir se positionner pour effectuer une permanence au bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles.

Le tableau est arrêté comme suit :

CRENEAUX	NOMS - PRENOMS
<u>8 heures – 12 heures</u>	- Mr Daniel CHARLUTEAU (Président) - Mr Antoine JORGE - Mme Sylvie SCOARNEC - Mme Céline FIRMIN
<u>12 heures – 16 heures</u>	- Mme Sylvie PAVONE (Assesseur) - Mr Gérard CHABAULT - Mr Franck JANVIER - Mr Jacques PAILLET
<u>16 heures – 19 heures</u>	- Mr Johnny YOUST (Assesseur) - Mr Samuel BARON - Mr Sylvain VANNIER - Mme BARON Nadège

Pour le dépouillement (16 personnes), tous les membres du conseil exceptés le Président et les deux assesseurs sont invités à participer s'ils le peuvent. Il sera également demandé aux électeurs de la commune d'être scrutateurs.

Le tableau du 2nd tour sera adressé par mail à l'ensemble des conseillers pour qu'ils se positionnent.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2023

Le tirage au sort est effectué sur la liste électorale 2022 :

Page 32 – ligne 9

Page 98 – ligne 3

Page 8 – ligne 6

ORGANISATIONS DES FESTIVITÉS

Feu d'artifice – Madame BARON prend la parole :

Il a été décidé lors d'une réunion avec les associations de retenir la date du **13 juillet 2022 pour le feu d'artifice**.

L'organisation se fera comme suit : proposition d'un pique-nique républicain le soir, retraite aux flambeaux, tir du feu d'artifice et soirée dansante avec buvette.

Fête de la Musique – Madame PAVONE prend la parole :

Habituellement la fête de la musique est organisée dans la continuité de la fête de l'école, or cette année celle-ci a lieu le 11 juin.

Le Conseil décide donc d'organiser la fête de la musique non pas le 21 qui est un mardi, mais le vendredi 24 juin 2022 dans le Parc du Vaulx Saint Georges. Le parquet sera déjà installé, une buvette sera tenue par une association et Mme PAVONE se charge de trouver des groupes de musique.

Monsieur Le Maire donne plusieurs dates à l'ensemble du Conseil :

- Réunion le 05/04/2022 – salle des fêtes de Thésée organisée par Les Amis du Musée pour l'organisation du futur spectacle nocturne sur le site des Maselles en 2023.
- **Vendredi 08/04/2022 – RDV 9h aux Communs** pour vider ancien Centre de Secours en vue des travaux chaudière.
- 14/04/2022 – Tour du Loir et Cher, besoin de 10 signaleurs – rdv 13h place de l'église avec gilet de sécurité.
- Tête de Mule le 21/04/2022 dans le parc de la mairie.
- Réception Fief Sauvain à Thésée le samedi 14 Mai 2022.
- Rallye de la Vallée du Cher 20 et samedi 21 mai 2022 avec remise des coupes le 22/05
- Fête de la Mer et du Vin dans le parc le 05/06/2022
- Jeudi 25/08/2022 – Cinéma de plein air dans le parc.

INFORMATION

Monsieur PALANCHER, Directeur de l'école de Thésée doit prendre sa retraite en fin d'année scolaire 2021/2022.

CRISE HUMANITAIRE EN UKRAINE

Monsieur Le Maire indique avoir participé à une réunion avec l'association des Maires du département, l'après-midi même :

- Plus de collecte à ce jour, car les besoins sont ciblés (lampes frontales, groupe électrogène, matériel médical...) et surtout des dons financiers.

La préfecture a fait un inventaire des locaux disponibles à ce jour pour recevoir des familles. Le bâtiment de l'AVAC a été retenu comme site d'hébergement, puisqu'il est vide et fermé à ce jour, donc disponible.

Toutefois l'état n'a pas prévu de prise en charge financière. C'est aux communes de subvenir aux besoins (barrière de la langue, interprète, transport, repas etc...);

Pour le moment, les services de l'Etat optent pour une concentration d'hébergement en milieu urbain, et les communes rurales seront sollicitées en cas de besoin.

Le fait que les bâtiments de l'AVAC soient identifiés comme tel, ne remet pas en cause les travaux pour le futur centre d'hébergement pilotés par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

La parole est donnée aux Adjointes :

Madame Sylvie PAVONE informe que les conifères plantés dans les pots place de l'Eglise ont été volés...

La séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Thésée, le 24 mars 2022

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU

